

## Arrêté n°2018-15 portant nomination du directeur de l'École doctorale ED SEPT

### Le Président d'UBFC

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 953-2, L. 719-1 et suivants et D. 719-1 et suivants ;
- Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et d'établissements « Université de Bourgogne Franche-Comté » ;
- Vu le décret n°2018-100 du 14 février 2018 modifiant le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « université Bourgogne Franche-Comté » et approbation de ses statuts ;
- Vu les statuts d'UBFC annexés aux décrets n°2015-280 et n°2018-100 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration 2016.CA.46 ;
- Vu l'avis favorable rendu par l'assemblée générale de l'ED SEPT le 15 juin 2018 ;
- Vu l'approbation du conseil académique du 27 juin 2018 ;

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Le professeur André Didierjean est nommé directeur de l'École doctorale Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps (SEPT) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 jusqu'au 31 décembre 2021.

#### Article 2 :

Le présent arrêté ne modifie pas l'article 4 de l'arrêté n°2017-01 du 17 février 2017 sur la fonction de Directeur adjoint de l'École doctorale SEPT.

#### Article 3 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission au Recteur de la région académique de Bourgogne Franche-Comté.

Fait à Besançon, le 6 juillet 2018

- Transmis au Recteur, Chancelier des universités le : 06 VII 2018
- Mis en ligne le : 06 VII 2018

Nicolas Chaillet  
Président d'UBFC

